



Le 19 mai 2026

Représentants de l'administration : Martin GUTTON (Directeur général), Chantal MOREAU (Secrétaire générale), Caroline DULOUS (Cheffe du SRH), Jean DERESTAL (Adjoint à la cheffe du SRH), Corinne QUOD (responsable de la délégation à l'accompagnement des agents et de la promotion de la QVCT), Edgar GUINEL (responsable du dialogue sociale) ;

Organisations syndicales : FO, CFDT et CGT-FSU

Présentes pour l'Alliance du Trèfle : Catherine ERNOULT-TOMASSO et Christine KLICH

Charte de la bienveillance et des relations au travail

Cette charte fait suite à 10 ans d'évolutions sociétales et professionnelles :

- Crises du secteur agricole ;
- Crises sociales et économiques ;
- Crises sanitaires (Covid 19) ;
- Réforme de l'administration territoriale d'Etat ;
- Développement du numérique ;
- Développement du télétravail.

La charte comprend 6 domaines :

- Respect, courtoisie et bienveillance (8 items) ;
- Intégrité et loyauté (4 items) ;
- Responsabilité (9 items) ;
- Esprit d'équipe (5 items) ;
- Courage, franchise, honnêteté (6 items) ;
- Partage, solidarité et reconnaissance (7 items).

Promotion de la charte :

- Campagne d'affichage ;
- Publication sur l'intranet ;
- Message sur la charte à l'ensemble des agents 2 fois par an ;
- Un jeudi info de présentation de la charte 1 fois par an (prochaine date le 28 mai) ;
- Intégration de la charte dans le livret d'accueil ;
- Présentation de la charte lors de la formation des nouveaux arrivants.

L'Alliance Du Trèfle note que si dans la charte, il y a bien la reconnaissance, malheureusement elle ne se traduit pas d'un point de vue financier, en particulier quand on regarde l'évolution du traitement des agents suite à la revalorisation de l'IFSE.

L'Alliance du Trèfle a validé la charte.

Modification du règlement intérieur pour circonstances exceptionnelles

Des « circonstances exceptionnelles » peuvent avoir un impact sur les modalités d'organisation du travail des agents (liste non exhaustive) :

- Canicule ou alerte météo ;
- Grève de transport ;
- Blocage de circulation ;
- Travaux dans un bâtiment ou aux abords du site de travail ;
- Forte affluence prévue dans le service administratif de restauration ;
- ...

Le dispositif de télétravail prévoit déjà ces cas, mais pas le règlement intérieur.

Le paragraphe suivant va être intégré à l'article 23 : « *en cas de circonstance exceptionnelles, sur décision du Directeur général, des facilités horaires peuvent être mises en place (par exemple, en cas de canicule, alerte météo, interruption de transports publics...)* »

L'Alliance du Trèfle a validé la modification du règlement intérieur.

Point d'information sur le projet RenoirRH

FranceAgriMer utilise actuellement deux logiciels distincts :

- Virtualia pour la gestion administrative : congés, temps de travail, entretiens professionnels et formation (fin de maintenance prévue fin 2027) ;
- GaPaie pour le calcul et le versement de la paie en gestion directe par le SRH.

RenoirRH couvrira :

- Gestion administrative ;
- Génération des mouvements de paie ;
- Bulletins au modèle DGFIP¹ (récupérables sur l'ENSAP²) ;
- Gestion du temps de travail (en 2028) ;
- Entretiens professionnels (en 2028) ;

¹ DGFIP : Direction Général des Finances

² ENSAP : Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public

- Le calcul et le versement de la paie (en paie à façon) sera effectué par la DGFIP (via le CISIRH³).
- Communication aux agents :
- Mise en place d'un Webinaire
 - Mise en place d'une FAQ (Foire aux questions)

Point d'information sur les déménagements à l'Arborial

Depuis 2009, FranceAgriMer est locataire du site Arborial à Montreuil et est chargé de sous-louer aux autres établissements.

Le propriétaire va reprendre la gestion de ces surfaces d'environ 7 000 m² sous réserves du regroupement des espaces vides et de la mise à nue totale des plateaux.

Ceci occasionne des déménagements qui vont s'étaler du 11 avril au 21 décembre mais aussi une baisse des charges financières de FranceAgriMer.

Point sur la campagne 2026 de modulation indemnitaire

La campagne de 2026 a été lancée le 19 mai. Le montant des primes sera défini avant fin juin avec une mise en paiement sur la paie de juillet. Il a été évoqué une nouvelle fois la non prise en compte de la revalorisation de l'IFSE à compter du 1^{er} janvier 2025 pour les opérateurs. Le débat est clos.

L'Alliance du Trèfle avait demandé que cette année le paiement s'effectue sur la paie de juin pour que les juilletistes puissent en profiter. Cette année encore cela n'a pas été possible et nous le regrettons. Nous espérons pour l'année prochaine.

Les notifications seront transmises directement par la RH afin que les recours puissent être transmis le plus rapidement possible et dans les délais légaux.

Etat des recours suite à la revalorisation IFSE et suites données

Recours sur la date non rétroactive : Malheureusement ces recours n'ont pas abouti.

L'Alliance du Trèfle déplore cet écart important de traitement entre les agents au MAASA et les agents des opérateurs malgré une communauté de travail unique.

Recours sur la baisse du reclassement de poste.

Il y a eu 63 recours gracieux dont 8 ont eu un avis favorable suite à des modifications de poste.

³ CISIRH : Centre Interministériel de Services Informatiques RH

Suites données aux missions du responsable du dialogue social

Suite au départ prochain d'Edgar GUINEL, responsable du dialogue social, ses missions vont intégrer le service RH :

La préparation et la logistique des instances (CSA, FS-SSCT, ...) vont être gérées par la secrétaire du service RH et la partie « dialogue social » et « relation avec les organisations syndicales » seront intégrées au pôle « SIRH et suivi des effectifs ».

L'Alliance du Trèfle remercie Edgar pour son travail au sein du dialogue social et lui souhaite une bonne retraite.

Elections professionnelles (calendrier, info suite aux réunions de FAM avec le MAASA, etc.

Les élections professionnelles se dérouleront début décembre 2026.

Les scrutins concernent :

- Le Comité Social d'Administration (CSA) de FranceAgriMer ;
- La Commission Consultative Paritaire (CCP) des contractuels ;
- La Commission Consultative Paritaire du statut unifié (CCP SU).

Comme il y a 4 ans les élections se dérouleront par vote électronique mais avec deux changements importants :

- Le choix du prestataire c'est porté sur Docaposte-Voxaly (en 2022 c'était NEOVOTE) ;
- Le mot de passe sera créé par l'électeur.

L'Alliance du Trèfle espère que les problèmes rencontrés en 2022 ne se reproduisent pas.

3 dates importantes :

- Du 29 avril au 6 mai des élections test se sont déroulées. Les opérateurs étaient représentés par l'ASP, et les services territoriaux de FranceAgriMer en DRAAF Grand-Est. A ce jour, FranceAgriMer n'en a pas eu de retour ;
- Début octobre 2026 : ouverture du portail aux électeurs ;
- Du 3 au 10 décembre 2026 : opérations de vote.

Vos représentants :

✓ Catherine ERNOULT-TOMASSO 01 73 30 31 18

catherine.tomasso@franceagrimer.fr